

Chronique

LA PROMENADE A BRIIS

Le cinéma est un grand maître. Il n'est plus de Français qui ne connaissent Henry VIII, et qui ne sache comment il devrait les chapons...

Nous voyons, mais nous ne faisons que voir. Les pensées gardent leur mystère, à moins que les personnages ne soient particulièrement expansifs...

S'il, sortant par la porte d'Orléans, vous abandonnez la grandroute à Antony pour suivre la vallée de Chevreuse, vous parcourrez, même en cette saison, un des plus aimables paysages de l'Ile-de-France...

La route semble coude ensemble d'un fil blanc la Beauce qui est à droite et la Brié qui est à gauche...

On est aussitôt transporté dans les premières années du seizième siècle. Il n'y a rien de gauche et rien de droit qui ne soit accompagné d'un petit rempart de ces sables qui formeront plus loin la forêt de Fontainebleau...

On est aussitôt transporté dans les premières années du seizième siècle. Il n'y a rien de gauche et rien de droit qui ne soit accompagné d'un petit rempart de ces sables qui formeront plus loin la forêt de Fontainebleau...

Louis XII pua cher l'impudence d'épouser une trop jeune femme. Au près trois mois de mariage, la reine Marie se sentit seule...

Mais Briss ? On ne sait pas grand-chose de lui. Sa biographie anglaise d'Ann dit qu'elle séjourna dans la Brié, un autre dit à Briare, Hector de La Ferrière, qui écrivait en 1894, nous dit : « Une tradition locale, venue jusqu'à nous, veut que ce soit dans un vieux château de la commune de Briss, voisine de celle de Limours, dont la tour féodale est encore debout... »

NOUVELLES DU JOUR

A l'Elysée

Le président de la République et Mme Albert Lebrun ont reçu hier, à midi, la visite du prince et de la princesse Kaya, du Japon...

Félicitations à M. Doumergue

Au cours d'une réunion de l'Union nationale républicaine du territoire de Belfort, présidée par MM. Louis Viellard, sénateur, et Lardier, président du conseil général, l'ordre du jour suivant a été adopté...

Le roi de Suède a quitté Paris

Le roi Gustave V de Suède qui séjournerait à Paris depuis quelques jours a pris hier soir l'express de Stockholm à 22 heures...

Le départ de lord Tyrrell

Lord Tyrrell qui, nous l'avons dit hier, avait projeté de se rendre à Bèthune par la route a dû, sur les conseils de ses médecins, partir par l'aérien...

La réorganisation des chemins de fer

M. P.-E. Flaminio, ministre des travaux publics, a reçu hier, le bureau de la Fédération des syndicats d'agents des cadres et techniciens des chemins de fer...

L'avancement des magistrats du siège

Le ministère de la justice communique : Un décret du 20 février 1934 a soumis à des règles nouvelles les nominations et l'avancement dans la magistrature assise...

Au conseil municipal de Lyon

M. Herriot a présidé hier soir la séance publique du conseil municipal de Lyon. A une personne qui lui demandait si l'application des décrets-lois atteindrait les personnels des hospices civils, des tramways et de la compagnie du gaz, le maire de Lyon a répondu que les systèmes en question étaient conservés en dehors du Rhône...

Une réunion de M. Philippe Herriot

Les jeunes patriotes avaient organisés hier soir à Nantes, sous la présidence de M. Le Cour Grandmaison, député de la Loire-Inférieure, une réunion avec le concours de M. Philippe Herriot, député...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

NOUVELLES DU JOUR

A l'Elysée

Le président de la République et Mme Albert Lebrun ont reçu hier, à midi, la visite du prince et de la princesse Kaya, du Japon...

Félicitations à M. Doumergue

Au cours d'une réunion de l'Union nationale républicaine du territoire de Belfort, présidée par MM. Louis Viellard, sénateur, et Lardier, président du conseil général, l'ordre du jour suivant a été adopté...

Le roi de Suède a quitté Paris

Le roi Gustave V de Suède qui séjournerait à Paris depuis quelques jours a pris hier soir l'express de Stockholm à 22 heures...

Le départ de lord Tyrrell

Lord Tyrrell qui, nous l'avons dit hier, avait projeté de se rendre à Bèthune par la route a dû, sur les conseils de ses médecins, partir par l'aérien...

La réorganisation des chemins de fer

M. P.-E. Flaminio, ministre des travaux publics, a reçu hier, le bureau de la Fédération des syndicats d'agents des cadres et techniciens des chemins de fer...

L'avancement des magistrats du siège

Le ministère de la justice communique : Un décret du 20 février 1934 a soumis à des règles nouvelles les nominations et l'avancement dans la magistrature assise...

Au conseil municipal de Lyon

M. Herriot a présidé hier soir la séance publique du conseil municipal de Lyon. A une personne qui lui demandait si l'application des décrets-lois atteindrait les personnels des hospices civils, des tramways et de la compagnie du gaz, le maire de Lyon a répondu que les systèmes en question étaient conservés en dehors du Rhône...

Une réunion de M. Philippe Herriot

Les jeunes patriotes avaient organisés hier soir à Nantes, sous la présidence de M. Le Cour Grandmaison, député de la Loire-Inférieure, une réunion avec le concours de M. Philippe Herriot, député...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les anciens combattants de l'Allier acceptent les décrets-lois

D'autre part, le groupement de l'Allier de l'Union nationale des combattants vient de tenir un congrès à Lavalade dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville...

Les groupements de gauche ayant décidé de s'opposer à la réunion, des bagarres se produisirent. La garde à cheval, après sommations, a chargé à plusieurs reprises les 700 manifestants, pour dégager les abords de la salle...

Chez les radicaux socialistes

A Hyères (Var), les membres du groupe radical-socialiste ont décidé de publier un manifeste. M. Quillier, président, a fait connaître les détails du congrès départemental de Carouges et des deux réunions de bureau de la fédération du Var...

Opérations des caisses d'épargne

Voici les résultats, parvenus du 1er au 15 avril, des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations :

Table with 2 columns: Opérations, Montants. Includes rows for Dépôts de fonds, Retraits de fonds, Excedent de retraits.

En conséquence, l'excédent de retraits du 1er janvier au 15 avril 1934, atteint 598,686,431 fr. 95.

LES DÉCRETS-LOIS D'ÉCONOMIES

LES MANIFESTATIONS DE FONCTIONNAIRES

A la fin de la journée d'hier, on complétait les premières informations que nous avions publiées au sujet de la manifestation des fonctionnaires des services publics n'ayant pas obtenu un grand succès...

Chez les anciens combattants

M. Gaston Doumergue, président du conseil, a reçu hier la délégation de la Fédération nationale des amputés de France, à qui il a réservé le plus affectueux accueil...

Chez les anciens combattants

Le bureau de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre vient d'adopter la délibération suivante :

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

de circulation ait été blessé d'un coup de poing à la tête — ont donné lieu à une dizaine d'arrestations qui n'ont pas été maintenues...

Le conseil national des cheminots La Fédération nationale confédérée des travailleurs des chemins de fer a tenu, hier, son conseil national, à la Maison de la Mutualité...

Chez les radicaux socialistes A Hyères (Var), les membres du groupe radical-socialiste ont décidé de publier un manifeste. M. Quillier, président, a fait connaître les détails du congrès départemental de Carouges et des deux réunions de bureau de la fédération du Var...

Opérations des caisses d'épargne Voici les résultats, parvenus du 1er au 15 avril, des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations :

Table with 2 columns: Opérations, Montants. Includes rows for Dépôts de fonds, Retraits de fonds, Excedent de retraits.

En conséquence, l'excédent de retraits du 1er janvier au 15 avril 1934, atteint 598,686,431 fr. 95.

LES DÉCRETS-LOIS D'ÉCONOMIES

LES MANIFESTATIONS DE FONCTIONNAIRES

A la fin de la journée d'hier, on complétait les premières informations que nous avions publiées au sujet de la manifestation des fonctionnaires des services publics n'ayant pas obtenu un grand succès...

Chez les anciens combattants

M. Gaston Doumergue, président du conseil, a reçu hier la délégation de la Fédération nationale des amputés de France, à qui il a réservé le plus affectueux accueil...

Chez les anciens combattants

Le bureau de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre vient d'adopter la délibération suivante :

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...

Considérant que le 12 avril 1934 le conseil national a formellement déclaré qu'il n'accepterait une contribution exceptionnelle de 3/0 sur les pensions et le retrait de la retraite publique et privée...